



AULNOIS-SOUS-LAON

3ème EDITION BROCANTE ET VIDE-GRENIER

DIMANCHE 2 JUN 2024 DE 6H00 0 18H0

Rue du Tour de place



BULLETIN D'INSCRIPTION

A déposer ,Accompagné de Votre REGLEMENT avant le 31 MAI pour VALIDER VOTRE INSCRIPTION
à l'adresse 87 rue de Chambry 02000 AULNOIS-SOUS-LAON.

Tél 06.70.92.13.91 OU AU 06.87.46.89.37 OU [email labouleaulnoisienne@gmail.com](mailto:labouleaulnoisienne@gmail.com)

NOM.....Prénom.....
Adresse.....
Code postal..... Téléphone.....Portable.....
Email (facultatif).....@.....
Nature de l'exposition:.....
TITULAIRE DE LA CARTE NATIONAL D'IDENTITE ou PERMIS DE CONDUIRE

N°...../...../...../ préfecture de
Déclare sur l'honneur (pour le particulier) de ne pas être commerçant et de ne pas participer à 2 autres
manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal).
(Professionnels de bouche refuser)

| Imatriculation du ou des Véhicules | Véhicule 1 | Véhicule 2 |
|---|----------------------|--------------|
| PARTICULIER-Emplacement de..... mètres | | Euros |
| Mètre supplémentaire à 1€uros |X 1 Euros | |
| | Montant Total | Euros |
| PROFESSIONNELS -Emplacement de..... mètres | | |
| Mètre supplémentaire à 1 €uros |X 1 Euros | |
| | Montant Total | Euros |

Je joins mon règlement d'un montant deEuros en espèces ou en chèque libellé à l'ordre de l'association

LA BOULE AULNOISIENNE - 87 rue de Chambry 02000 Aulnois-sous-laon
Important : Aucun remboursement ne sera effectué 72 heures avant le début de la manifestation.

Règlement de la Brocante du 02/06/2024

Article 1: est considéré comme exposant toute personne dont le bulletin d'inscription est parvenu dans les délais accompagné du règlement.

Article 2: l'association se réserve le droit d'annuler la Brocante sans en donner les raison Dans ce cas les droit d'inscription seraient remboursés.

Article 3: l'association se réserve le droit de refuser une inscription ou d'exclure tout exposant portant atteinte au bon déroulement de la brocante.

Article 4: dans le cas ou un exposant ne serait pas présent à 7h30 sans avoir prévenu de sont retard, les organisateur se réserve le droit de disposer de son emplacement aucun remboursement ne sera fait.

Article 5: la vente de restauration rapide n'est pas autorisée.

Article 6: il est interdit de laisser des invendus ou poubelle à son emplacement sous peine d'amende.

Article 7: La participation à la manifestation Implique l'acceptation du présent règlement.

**** Restauration sur place ****
Organisée par la boule Aulnoisienne
[email labouleaulnoisienne@gmail.com](mailto:labouleaulnoisienne@gmail.com)

Fait le...../...../2024 Signature Obligatoire

ipns

